

ÉTUDE DES IMPACTS NÉGATIFS DES PROGRAMMES  
FISCAUX DESTINÉS AUX RÉGIONS RESSOURCES

À L'INTENTION DE

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

ET

L'ASSOCIATION RÉGIONALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

PRÉPARÉE PAR

RENÉ BEAUPRÉ C.A.  
ENTREPRENEUR EN MANAGEMENT STRATÉGIQUE

NOVEMBRE 2005

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ce rapport a pour objet de faire la lumière sur les caractéristiques et les modalités d'application des mesures fiscales de la stratégie des régions ressources et de présenter la problématique vécue par quatre entreprises de Chaudière-Appalaches de quatre secteurs d'activités représentatifs et différents : une analyse sommaire du marché, les impacts négatifs directs du programme de même que les répercussions financières seront décrites en détails pour chacune d'elles.

Lorsque le gouvernement du Québec a annoncé en 2001 sa stratégie pour stimuler le développement économique et la création d'emplois dans les régions éloignées, les intentions étaient louables quoique la détermination des régions admissibles soit discutable. On peut affirmer après quelques années que les objectifs qui avaient été fixés au départ ont été atteints et même dépassés dans certaines régions ou MRC, au détriment des autres régions du Québec comme on peut le constater à la page 61 de la section 6 du budget 2005-2006. En effet, selon Statistiques Canada, durant la période 2000-2004, les emplois manufacturiers se sont accrus en moyenne de 1.3 % dans les régions ressources, alors qu'ils ont diminué de 0.3 % dans les autres régions. Durant la période 1987-2000, les emplois manufacturiers n'avaient augmenté que de 0.1 % dans les régions ressources par rapport à 0.9 % dans les autres régions.

Ce que le gouvernement de l'époque et l'actuel gouvernement n'avaient probablement pas anticipé (peut-être l'avaient-ils prévu), c'est la grogne que susciterait la générosité fiscale aux régions ressources par les entreprises manufacturières des régions centrales. Cependant, cette grogne ne s'est manifestée que vers la fin de l'année 2004 et au début de l'année 2005 ; les entreprises commençant à perdre des contrats aux mains de compétiteurs du Québec pour des écarts de prix incompréhensibles. Par la suite, elles ont continué à perdre des ventes toujours pour les mêmes raisons et cela se continuera de façon croissante jusqu'en 2010.

Les gigantesques avantages fiscaux consentis aux entreprises des régions ressources bénéficient aux donneurs d'ordre, parfois même en dehors du Québec, à même les impôts et contributions des autres employeurs et particuliers. Lorsque la situation se produira aux États-Unis, quels pourront être les arguments éventuels, le cas échéant, des lobbys américains et des associations sectorielles américaines ? Quels pourraient être les conséquences dévastatrices pour toute l'industrie au Québec ? Vaut-il la peine de courir un tel risque pour privilégier quelques entreprises en régions dites « éloignées » et désavantager les autres de la province avec toutes les conséquences de perte de revenus fiscaux et de perte d'emplois ?

À elles seules, les deux mesures fiscales analysées dans ce rapport devraient coûter directement aux contribuables plus de 1.2 milliards de dollars à échéance, dont près de la moitié est attribuable aux exonérations fiscales, et indirectement, des recettes moindres provenant des entreprises des régions centrales pour les coffres de l'État en plus de vulnérabiliser un certain nombre d'entre elles. Ces coûts sont confirmés par le gouvernement lui-même qui, d'une part, mentionne que l'exonération fiscale coûtera environ 55 millions de dollars par année dans son budget 2001-2002 et qui, d'autre part, écrit dans son budget 2005-2006 que l'aide fiscale estimée par emploi créé pour 2005 sera de 13 876 \$ pour 3 488

emplois soit près de 50 millions ; puisque le crédit d'impôt remboursable a un caractère incrémental, on peut facilement extrapoler que le coût final à échéance sera atteint sinon dépassé.

Ce qui est le plus inquiétant et surprenant, c'est que le crédit d'impôt sur l'accroissement de la masse salariale a été prolongé par l'actuel gouvernement jusqu'au 31 décembre 2009 pour toutes les entreprises admissibles, soit trois ans de plus que prévu initialement tout en enlevant la durée maximale de cinq ans. Le côté abusif de ce crédit est sa méthode de calcul car celui-ci se fait toujours sur la différence de la masse salariale de l'année en cours par rapport à la masse salariale de l'année précédant l'enregistrement au programme, appelée année de référence. Ceci signifie que, même l'entreprise qui n'augmente son nombre d'employés que de trois (qui est l'exigence), aura théoriquement droit à un crédit sur les augmentations de salaires. La société qui désire obtenir les crédits d'impôt doit obtenir un certificat d'admissibilité d'Investissement Québec et le renouveler annuellement moyennant des honoraires établis selon le nombre d'employés. La procédure est simple et les exigences sont minimales.

Un autre côté pernicieux du programme est sa durée notamment pour les exonérations fiscales à 75 % pour l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la contribution au Fonds des Services de Santé qui ont cours jusqu'au 31 décembre 2010 ; ces exonérations sont, à toutes fins pratiques, automatiques puisque le principal critère à respecter est celui du capital versé inférieur à 30 millions de dollars, ce qui est le cas pour la très grande majorité des PME.

## **COÛTS DE NON-COMPÉTITIVITÉ IMPOSÉS PAR LES MESURES FISCALES**

À elles seules, les quatre entreprises participantes à l'étude ont répertorié, principalement pour les trente derniers mois, pour un montant d'au moins 65 millions de dollars de contrats perdus au détriment d'entreprises situées dans les régions ressources auquel il faut ajouter un montant de 20 millions de dollars pour l'installation qui est donnée à un sous-traitant.

Si ces quatre entreprises, qui ont réalisé globalement un chiffre d'affaires annuel de 136 millions de dollars en 2005, avaient été situées dans des régions ressources et avaient obtenu d'Investissement Québec leur certificat d'admissibilité pour bénéficier des crédits d'impôt remboursables sur l'augmentation de la masse salariale et avaient été admissibles à la pleine exonération fiscale, les impacts monétaires auraient été les suivants :

### **➤ Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources**

Dans le cas où ces entreprises avaient été situées dans une région ressource, elles auraient pu obtenir une proportion raisonnable des 65 millions de dollars de contrats perdus ce qui les auraient placées, entre autres, en situation d'accroissement de masse salariale et par conséquent, éligibles au crédit d'impôt remboursable de 30 %. Elles auraient aussi bénéficié

du crédit d'impôt remboursable sur tout accroissement de masse salariale nonobstant le non-octroi de contrats perdus le cas échéant.

- Depuis le début du programme jusqu'à aujourd'hui, elles auraient reçu ou seraient sur le point de recevoir du gouvernement du Québec, des « subventions » sur les salaires totalisant 8.3 millions de dollars.
- D'aujourd'hui jusqu'à la fin du programme le 31 décembre 2009, on peut présumer que, sur la base des données financières de l'année en cours, ce qui semble très conservateur dans les circonstances, elles recevraient dans les prochaines années du gouvernement du Québec, des « subventions » sur les salaires totalisant 8.4 millions de dollars.

Pour toute la durée du programme, ces quatre entreprises auraient bénéficié d'avantages fiscaux provenant du crédit d'impôt remboursable totalisant 16.7 millions de dollars leur permettant d'être plus compétitives.

#### ➤ **Exonération fiscale pour PME manufacturière**

- Elles auraient été exemptées de payer environ 3.9 millions de dollars de FSS de 2001 à 2005.
- Elles auraient été exemptées de payer environ un million de dollars au titre de la taxe sur le capital de 2001 à 2005.
- Elles auraient été exemptées de payer environ 1.5 millions de dollars d'impôts sur le revenu de 2001 à 2005.
- Pour un grand total de 6.4 millions de dollars depuis le début du programme ;
- Puisque celui-ci se termine le 31 décembre 2010, on peut estimer un coût non compétitif additionnel de l'ordre de 6.9 millions de dollars pour ces trois exonérations.

Pour toute la durée du programme, ces quatre entreprises auraient bénéficié d'avantages fiscaux provenant des exonérations fiscales totalisant 13.3 millions de dollars leur permettant d'être plus compétitives.

**POUR UN GRAND TOTAL DE 30 MILLIONS DE DOLLARS  
POUR QUATRE ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES CONFIRMANT  
L'INIQUITÉ FISCALE DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES  
AU QUÉBEC**